Commune

De

TORCE EN VALLEE

Délibérations

Du Conseil Municipal

Date de convocation 30 mars 2023 Date d'affichage 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois avril à vingt heures précises,

Le conseil municipal légalement convoqué le trente mars deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

15 En exercice Présents 12 Votants 13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

Absente et excusée : Maryse BESNIER

Maryse BESNIER donne pouvoir à Laurent GUILLET pour voter en ses lieu et place.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Aurélia BUTET.

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## CHOIX ENTREPRISE POUR TRAVAUX ASSAINISSMENT « CHEMIN DE LA FOLIE », 2023-023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les devis ne sont pas arrivés en mairie et qu'aucune analyse n'a peut-être réalisée à ce jour. Il demande à l'assemblée de bien vouloir reporter la décision.

Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité

DECIDE de reporter la décision.

et delibéré en séance publique les jours, mois et an que dits, Pour copie conforme,

Le Maire, Jean-Michel ROYER